



Information réglementée

6 JUILLET 2026

Communiqué établissant le bilan semestriel du contrat de liquidité de la société

Au titre du contrat de liquidité confié par la société Accor à Rothschild Martin Maurel, à la date du 30 juin 2026, les moyens suivants au compte de liquidité :

- 0 titre
- 19 846 628,39 euros

Sur la période du 01/01/26 au 30/06/2026, il a été négocié un total de :

	Nombre de transactions effectuées	Nombre de titres échangés	Montant en € des transactions
Achat	13 683	2 832 935	128 019 607,77
Vente	15 160	2 832 935	128 117 993,77

Il est rappelé qu'au 31 décembre 2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 0 titre
- 19 724 857 euros

À la suite de l'opération de réorganisation au sein du groupe Rothschild & Co et du transfert des activités de tenue de marché de Rothschild & Co Martin Maurel vers Rothschild & Co Global Markets Solutions (Europe) SA, cette dernière a repris la gestion du contrat de liquidité de la société ACCOR [Euronext Paris FR0000120404] avec effet au 1er juillet 2026. Ce transfert n'a aucun impact sur les termes du contrat de liquidité ni sur les moyens alloués à sa mise en œuvre, lesquels sont publiés dans les déclarations semestrielles.

Toutes les informations sur Accor sont disponibles sur Internet :

<https://group.accor.com/fr>